

septembre 1985, correspondrait au démantèlement d'un sous-marin plus ancien porteur de missiles balistiques; ainsi, les limites fixées par l'Accord SALT seraient respectées. Le président Reagan a cependant ajouté qu'à l'avenir, toute décision que pourraient prendre les États-Unis pour respecter les dispositions du Traité serait prise en fonction des circonstances de l'heure et que son pays se réservait le droit de dépasser les limites convenues dans des proportions équivalentes aux violations du Traité commises par l'Union soviétique. Le Secrétaire à la Défense Caspar Weinberger a soumis en janvier 1986 un rapport énumérant toute une série de réactions américaines possibles aux violations soviétiques.

En mai 1986, à la suite du lancement d'un autre sous-marin Trident, le gouvernement Reagan s'est de nouveau penché sur le problème du respect des traités et sur les solutions à envisager pour le résoudre. Le président a alors annoncé que les États-Unis procéderaient au démantèlement de deux sous-marins Poseidon, bâtiments de fabrication plus ancienne, afin de respecter les limites fixées par l'Accord SALT II. Le président a cependant déclaré que cette décision n'était pas tant motivée par le souci de respecter les Accords SALT que par des raisons économiques, les deux Poseidon ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. Il a ajouté que, compte tenu des violations incessantes du Traité par l'Union soviétique, les États-Unis décideraient désormais de la structure de leur arsenal de défense non plus en fonction des plafonds imposés par les accords SALT, mais plutôt d'après la nature de la menace brandie par l'URSS. À l'automne 1986, les Américains auront dépassé les limites fixées par les accords SALT, à cause du déploiement soutenu de missiles de croisière lancés depuis des bombardiers stratégiques, à moins qu'ils décident de réduire par ailleurs leur arsenal afin de se conformer aux plafonds autorisés.

La position actuelle du gouvernement

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a profité d'une allocution qu'il a faite devant la Chambre des communes le 23